[La Fare, Évêque de Nancy]

Case
FRC
20282

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR

M. L'ÉVÊQUE * * *

A l'ouverture des États-Généraux.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR

M. L'ÉVÊQUE * * *

A l'ouverture des États-Généraux.

SIRE,

IL luit enfin ce jour à jamais mémorable où VOTRE MAJESTÉ va donner à ses Sujets un témoignage

éclatant de ſon amour. Quel ſpectacle attendriſſant que celui d'un pere environné de ſes enfans! Toujours ſoumis, toujours reſpectueux, toujours tendres, nous allons dépoſer dans votre ſein, nos plaintes, nos doléances, nos vœux & notre eſpoir.

En conſidérant l'étendue de la carriere que j'ai à parcourir, je ne puis me défendre d'un ſentiment de crainte qui naît de mon inſuffiſance. Plus le devoir qui m'eſt impoſé eſt honorable, plus il falloit de talens pour le remplir dignement. Un autre Orateur, comme un Peintre habile, auroit ſans doute varié ſes couleurs, diſ-

posé ses ombres, & ménagé par une touche délicate l'expression du tableau : je sais admirer ces sublimes effets de l'art, mais je ne puis imiter l'Artiste. Ce qui me rassure, c'est que j'ai l'honneur de parler à un Roi qui aime la vérité ; & quand la vérité plaît, elle est toujours éloquente.

Ce n'est, SIRE, que dans les circonstances les plus désastreuses, dans les calamités publiques, où les ressources sembloient épuisées, que les Rois vos Prédécesseurs ont assemblé les Etats. Près de deux siècles se sont écoulés depuis la der-

nière convocation, & cependant les beſoins du Royaume auroient dû en ſolliciter le retour à pluſieurs époques que l'hiſtoire nous déſigne & nous peint avoir été infiniment critiques. Mais quand la ſageſſe des Rois leur inſpire les intentions les plus louables, les Miniſtres qui les entourent leur préſentent des inconvéniens, font naître des doutes, des craintes, propoſent des palliatifs, au lieu du remède ſouverain, & delà viennent les embarras de la machine politique ; l'Etat eſt long-tems cacochyme & touche enfin au moment de ſa deſtruction.

Le déſordre extrême, qui règne

dans, toutes les parties de l'administration de votre Royaume, SIRE, a une origine bien ancienne. A la mort de Louis XIV, les finances étoient épuisées, & c'étoit alors qu'il falloit assembler les Etats, & non pas s'égarer en calculs, en projets monstrueux : labyrinthe d'où l'on n'a pu sortir qu'en multipliant les impôts & en mettant un fardeau énorme sur un Peuple que le système avoit déjà écrasé.

A votre avénement au Trône, SIRE, la nécessité de convoquer la Nation étoit encore plus impérieuse. Des dettes effrayantes, des dépré-

dations ſcandaleuſes, des vols publics autant qu'impunis, abſorboient les revenus de l'Etat. Les Miniſtres ne s'occupoient que des moyens de créer de nouveaux impôts; & ſous ce règne que vous allez nous faire oublier, le mot *économie* ne fut prononcé que dans des Edits dont les articles, attentatoires à la propriété des Sujets, démentoient les préambules plus adroits, plus inſidieux encore qu'éloquens.

Je ne troublerai point, SIRE, les cendres de votre Aïeul. Il fut bon, généreux, ſenſible.... mais foible! *foible!* Conſiderez, SIRE, ce mot

ſous toutes ſes acceptions, & craignez d'être jamais foible. Dans les hommes ordinaires la foibleſſe n'eſt qu'un léger défaut, il eſt même preſque toujours l'apanage d'un cœur droit, & on le confond avec la douceur du caractère..... Mais dans les Rois la foibleſſe eſt un vice, & peut-être le plus dangereux de tous.

Quel avantage, SIRE, la France n'eût-elle pas obtenu de l'aſſemblée des Etats à la mort de Louis XV? La Nation ne pouvoit la demander; la ſituation des finances étoit encore un myſtère impénétrable. On étoit accablé d'impôts; mais on eſpéroit

qu'un meilleur ordre procureroit de l'économie, & l'économie une diminution de ſubſides. On ſe livroit avec d'autant plus de confiance à cette perſpective conſolante, que vous veniez, SIRE, de remettre à vos Sujets le droit de joyeux avénement; on ne croyoit pas que le Tréſor royal fût abſolument épuiſé, puiſque vous le priviez d'une rentrée conſidérable.... Ah! SIRE, la généroſité & la bienfaiſance ont brillé à l'aurore de votre règne: Puiſſent ces aſtres en éclairer la durée!

Mais ces vertus ſi recommandables deviennent nuiſibles quand

elles ne ſont pas dirigées par la juſtice & l'équité, & elles dégénérent en foibleſſe, lorſqu'elles ſe répandent ſans diſtinction, & que l'importunité ſeule en arrache les effets.

Vous auriez véritablement ſenti l'importance de ces réflexions, ſi on vous les eût préſentées au commencement de votre régne. Vous n'auriez jamais perdu de vue ces points eſſentiels de l'Adminiſtration d'un Royaume..... Mais vous fûtes trahi dans votre confiance.

On cherche à perſuader aux Rois

qu'ils doivent accorder à leurs Miniſtres une confiance entiere, & ce fut en effet le premier conſeil que vous donna, SIRE, le Miniſtre que vous rappellâtes auprès de vous. Il vous éloigna des affaires. Vous aviez vingt ans alors, SIRE; vous étiez dans cet âge heureux où l'étude & l'application ne fatiguent pas. Doué d'un eſprit droit, vous auriez facilement appris les principaux élémens de l'Adminiſtration d'un grand Royaume; vous auriez ſaiſi les rapports qui exiſtent entre les diverſes branches du régime de l'Etat; vous auriez été inſtruit conſtamment de la ſituation de vos Finances, en vous faiſant repré-

ſenter des tableaux que l'on n'eût pas oſé rendre inexacts, ſi vous aviez eu le courage de punir d'une maniere exemplaire & juridique, la moindre prévarication. Mais vous avez tout ignoré, parce qu'on vous a effrayé ſur la tâche que vous deviez vous impoſer; on ne vous a montré que le travail, l'aſſiduité; on vous a caché les bénédictions de votre Peuple, de vos Enfans..... Ah ! SIRE ! que ce Miniſtre fut cruel envers vous ! De quelles jouiſſances il vous a privé !.....

Qu'eſt-il réſulté de ces conſeils perfides? Ce Miniſtre que je dénonce

ici à la Nation, comme le ſeul coupable, s'eſt emparé de toute l'autorité. Il a récompenſé les flatteurs qui avoient créé ſes talens; il a changé les Miniſtres de tous les Départemens; il a placé ſes Créatures; il a groſſi la liſte des Penſionnaires de l'Etat, & n'a pas donné une ſeule idée qui pût ſervir à ſoulager la miſere publique. Voilà, SIRE, l'Homme qui a captivé votre confiance. Pendant qu'il a été à la tête de vos Conſeils, on n'a vu que fluctuations, qu'irréſolutions..... On a conſtamment embrouillé les affaires; on a fait revivre l'image du chaos; déprédations ſur déprédations, chacun à l'envi s'eſt ſaiſi

de toutes les avenues du trône, du tréſor public & de l'autorité fiſcale. Jamais de plan fixe, une inconſéquence auſſi conſtante qu'abſurde, les plus hardis menſonges préſentés au Souverain & au Peuple; enfin, tout ce qu'il étoit poſſible de faire pour détruire l'Etat..... On n'a rien omis.

Votre Royaume, SIRE, eſt peut-être le ſeul de l'univers qui offre le phénomène d'une exiſtence ſolide en apparence, malgré la maſſe effrayante de cauſes de deſtruction qu'il renferme.

Dans cette période malheureuſe,

pendant laquelle les impôts ont été plus que doublés, vous avez la preuve la moins équivoque de la patience héroïque de votre Peuple. Des plaintes trop foibles pour être entendues du Chef de la Patrie, quelques cris, étouffés par les Intendans de vos Provinces, qui sont tout autant de despotes, occupés de leur propre fortune; mais pas une seule révolte, point d'insurrection..... Voilà, SIRE, le Peuple sur lequel vous régnez;.... voilà ce Peuple martyr, à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtems.

A ce tableau trop fidele, votre ame s'indigne, votre cœur saigne, & vous vous dites : comment ai-je ignoré tous ces maux ? ..... Ah ! comment ! parce que les Rois n'ont point d'amis ; parce que les Rois ne lisent pas ce qu'on écrit pour eux ; parce que les courtisans se regardent comme les Précepteurs de ces Grands Enfans, & ne leur permettent que les lectures qui peuvent les entretenir dans l'ignorance de tout ce qui se passe.

Ce n'est pas cependant la faute des *Lettrés* de votre Royaume, SIRE ; il en est quelques-uns qui

ont eu le courage d'écrire la vérité, qui ont cherché à ſurprendre la vigilance de vos gardes, pour vous préſenter leurs écrits ; mais hélas ? tentatives infructueuſes ? On peſe l'air que l'on veut que vous reſpiriez. On permet au zéphir careſſant de circuler dans vos appartemens ; mais ces vents ſi ſalutaires, qui balayeroient la vapeur *paralyſante* de l'encens, ſont conſignés à la porte.

Cependant, ce régime ſi dangereux pour votre ſanté morale, vient d'éprouver un changement qui donne à la Nation les plus grandes eſpérances. Vous avez annoncé,

SIRE, que vous vouliez tout connoître, & vous avez en effet tout lu. VOTRE MAJESTÉ eſt déjà prévenue ſur la majeure partie des objets que je ſuis chargé de lui mettre ſous les yeux dans cette auguſte Aſſemblée; je vais tâcher d'être méthodique, clair & précis.

ORDRE DU CLERGÉ.

Privileges du Clergé.

La réclamation générale de deux Ordres de la Nation contre les priviléges de l'Ordre dont j'ai l'honneur d'être Membre, a fait l'objet de plusieurs écrits, dans lesquels ces priviléges ont été plus ou moins raisonnablement, plus ou moins décemment discutés. Peut-être n'a-t-on

pas assez considéré que le Clergé payoit des subsides, quoique sous une dénomination qui ne convient plus au siécle présent; mais sans entrer ici dans une discussion qui m'entraîneroit trop loin, il suffit d'assurer à VOTRE MAJESTÉ, que le Clergé a arrêté qu'il renonçoit à tous priviléges pécuniaires, sous la restriction que les dettes par lui contractées pour l'Etat, seroient acquittées par la Nation.

Nous ne dissimulerons point à VOTRE MAJESTÉ & à la Nation légalement représentée dans cette Assemblée, que l'Ordre du Clergé a

beſoin d'une réforme dans ſes mœurs, dans ſes uſages, dans ſon régime, dans ſa morale même ; l'eſprit mondain a gagné dans toutes les claſſes de cet Ordre qui devoit prêcher l'humilité, la ſimplicité, la charité, & les autres vertus chrétiennes & morales. Il faut le dire, & pourquoi trahirions-nous la vérité dont ce lieu doit être le temple ? Les bénéfices ſont mal deſſervis, parce qu'ils ſont mal conférés ; la pluralité ſur une même tête a donné naiſſance à un luxe ſcandaleux, & à l'oubli de tous les devoirs. Les Paſteurs du ſecond Ordre ne ſont pas ſuffiſamment rentés pour la plupart, & leurs coopérateurs le ſont encore moins. La rai-

ſon, l'équité, doivent parler en leur faveur, & nous nous eſtimons heureux d'être en ce moment leur Avocat auprès du Trône & de la Nation. Ces dignes Paſteurs rempliſſent les plus pénibles, mais les plus conſolantes fonctions du miniſtere évangélique, & peu d'entr'eux ſont au-deſſus du beſoin. Heureuſement les reſſources s'offrent en foule pour améliorer le ſort de ces Paſteurs ſecondaires. Tous les biens dont jouit l'Egliſe, n'ont été accordés par nos ancêtres que pour la décoration des Temples, la ſubſiſtance des Pauvres & l'entretien des Miniſtres de la Religion : ce ſeroit donc entrer dans l'eſprit des pieux Donateurs, que de

rendre à leur premiere deſtination au moins une partie de ces biens. Opérer cette heureuſe innovation, ce ne ſeroit pas violer les droits de la propriété, ce ſeroit, au contraire, rétablir la juſtice. Les dîmes eccléſiaſtiques ſont le patrimoine des Curés, des Vicaires ; elles ſont eſſentiellement le ſalaire des Prêtres, Ouvriers dans la Vigne du Seigneur. Voilà les droits que cette claſſe utile de l'Ordre du Clergé peut faire valoir avec avantage, & ſur leſquels VOTRE MAJESTÉ & la Nation lui feront bonne juſtice.

A Dieu ne plaiſe que nous ajou-

tions aucune créance à ces clameurs consignées dans quelques brochures, qui préſentent une eſpece d'inſurrection de la part des Curés & Vicaires du Royaume contre les Miniſtres de la Religion, qui leur ſont ſupérieurs en dignité. Nous ne ferons point à cet Ordre de Paſteurs que nous chériſſons comme nos freres, comme nos coopérateurs, l'injure de croire qu'il ait formé le deſſein d'innover dans la hiérarchie eccléſiaſtique, de la renverſer, & d'établir un nouveau ſyſtême qui, ſous le ſpécieux prétexte d'une égalité qui ne peut exiſter réellement, opéreroit une confuſion, une anarchie déplorables, & détruiroit le reſte de vénération

que les moins corrompus des hommes portent encore à la Religion. Ce n'eſt pas de la part d'Eccléſiaſtiques inſtruits de leurs devoirs, inſtruits de l'Hiſtoire de l'Egliſe & de la Succeſſion des Apôtres, que les Evêques ont à craindre des prétentions auſſi déraiſonnables. Si l'Ordre du Tiers-Etat, après avoir reçu avec tranſport, & même avec reconnoiſſance (ſuivant ſes expreſſions) la rénonciation de l'Ordre de la Nobleſſe à ſes priviléges pécuniaires, n'a pas demandé que les priviléges honorifiques fuſſent éteints; à plus forte raiſon les Paſteurs ſecondaires ne conteſteront-ils pas aux premiers Paſteurs des prérogatives conſacrées

par le Chef des Apôtres, & toujours reconnues dans les divers Conciles, comme articles essentiels de discipline.

Je n'ai donné, SIRE, quelque étendue à cette réflexion, qu'afin d'éloigner de l'Ordre des Curés, le soupçon dont on auroit pu le gréver. La honte de cette levée de bouclier en reste aux Auteurs des écrits séditieux, qui ont eu un reste de pudeur, en se cachant sous le voile de l'anonyme.

Mais après avoir fixé le sort des

Curés & des Vicaires pendant la durée de leurs travaux apoſtoliques, vous jugerez, SIRE, & la Nation verra avec attendriſſement qu'il eſt poſſible de leur aſſurer une retraite auſſi paiſible que méritée, lorſqu'avancés en âge, ils ne pourront plus exercer leurs fonctions. N'eſt-il pas juſte, en effet, que ces hommes généreux, qui ont mérité de la Religion & de la Patrie, pendant une longue ſuite d'années, & que des infirmités mettent dans l'impuiſſance de continuer leur miniſtere ; n'eſt-il pas juſte, dis-je, qu'ils trouvent un aſyle honorable dans le ſein de la Patrie & de la Religion ? Le Militaire qui a vieilli ſous les armes, &

qui a reçu quelque bleſſure au ſervice de l'Etat, eſt admis dans un Hoſpice dont l'établiſſement honore, tout-à-la-fois, & le Souverain qui l'a fondé & la Nation qui l'entretient ; & le Miniſtre de la Religion, n'auroit, dans ſes vieux jours, que la triſte perſpective d'un Hôpital!.... Non : un traitement auſſi injuſte, auſſi barbare, ne peut exiſter au milieu d'un Peuple généreux, & ſous les yeux d'un Monarque compatiſſant.

Les Canonicats de tous les Chapitres ſont ou doivent être autant de places de repos pour les Curés

& Vicaires infirmes, ou qui auront travaillé vingt-cinq ans dans le miniſtere. Là, ces Prêtres vénérables ne ceſſeront d'élever vers le Ciel leurs mains tremblantes, pour le Souverain qui aura écouté leurs plaintes & eſſuyé leurs larmes. Là, leur zele & leur attachement pour leurs Concitoyens, ne s'affoibliront point; & ſous les glaces de l'âge, au milieu des infirmités de la vieilleſſe, ils ſauront encore leur être utiles.

Pour perfectionner autant qu'il eſt poſſible, cet objet de la ſollicitude de VOTRE MAJESTÉ, & de notre zèle, il faut rechercher les

moyens de former de bons Paſteurs, en créant des établiſſemens gratuits dans chaque Diocèſe, c'eſt-à-dire, des penſions ou bourſes qui ſe donneroient, par le moyen du concours au mérite ſeul & à la vertu. Alors l'Egliſe n'auroit plus à ſe plaindre de la diſette des bons ſujets. Alors le pere de famille exempt des dépenſes conſidérables qu'exige l'éducation d'un fils qui ſe conſacre à l'état eccléſiaſtique, & tranquille ſur ſon ſort futur, ceſſeroit de s'oppoſer à des deſſeins dont l'exécution entraîne ſouvent la ruine d'une fortune modique ; voilà, SIRE, l'eſquiſſe des moyens d'amélioration du ſort d'un Ordre d'eccléſiaſtiques

le plus utile à vos Peuples, dont il guide les consciences & soulage la misere, en partageant avec eux le peu qu'il recueille. Et ces moyens sont dans l'application & la destination d'une partie du revenu de quelques prieurés & de quelques maisons religieuses qui entretenoient il y a deux siècles, dix fois autant d'individus qu'ils en renferment actuellement, & qui de plus exerçoient l'hospitalité envers les étrangers: certainement les possesseurs de ces maisons ne pourroient murmurer de la contribution que l'on exigeroit d'eux, en remplacement des membres qu'ils ont perdus & des hôtes qu'ils ne reçoivent plus. Quel

plus

plus bel uſage pourroit-on faire de ce ſuperflu ? La politique, l'humanité, la religion applaudiroient également à cet emploi.

Maintenant que j'ai indiqué à VOTRE MAJESTÉ & à la Nation les beſoins de la claſſe laborieuſe du Clergé, je dois dénoncer les abus qui dégradent l'Ordre entier, & lui font perdre cette conſidération ſi précieuſe & ſi eſſentiellement liée au reſpect pour la Religion. Le déſordre eſt porté au comble, & nous le diſons les larmes aux yeux, aucune claſſe de Citoyens n'eſt plus avilie par la corruption de ſes mœurs

que l'Ordre du Clergé. C'eſt un ſcandale perpétuel, ſur tout dans la Capitale, où l'on ne peut faire un pas ſans rencontrer un Eccléſiaſtique, affichant le luxe dans ſes habits, l'immodeſtie dans ſon maintien, l'indécence dans ſes propos, l'inconſéquence dans ſes démarches, la dépravation dans ſes mœurs, & enfin la turpitude dans ſes liaiſons. Aſſidus à la toilette des femmes, dans les antichambres des Grands, dans les Aſſemblées de danses, de jeux, dans les repas ſomptueux, n'étudiant que l'art de ſe rendre néceſſaires pour n'être pas à charge, amuſant la Société qu'ils fréquentent, par des anecdotes, des épigrammes & des calom-

nies; paraſites adroits, flatteurs rampans, ſemant la diviſion dans les familles pour ſe donner enſuite le mérite d'en être le conciliateur, toujours parés des dehors de l'amitié, & toujours amis trompeurs, dangereux, ſéducteurs même... Tels ſont pour la plupart ces perſonnages revêtus du coſtume Eccléſiaſtique, qui promènent par-tout leur oiſiveté, qui ne tiennent à l'Egliſe que par les bénéfices qu'ils ont obtenus à force d'intrigues, de baſſeſſe, & qui conſomment dans la Capitale un revenu, dont une partie appartient véritablement aux pauvres des pays où leurs bénéfices ſont ſitués.

Le remède unique, SIRE, à ces maux cruels qui affligent la Religion, eſt l'exécution des Loix canoniques & civiles ſur la réſidence. VOTRE MAJESTÉ eſt comptable envers la Religion dont elle doit être le protecteur, de l'exécution de ces Loix. Cette même règle de la réſidence eſt encore plus ſpécialement indiſpenſable pour les Evêques, qui ne doivent s'abſenter de leur troupeau que pour des affaires urgentes, & pour peu de tems. C'eſt aux Evêques à donner l'exemple de l'obéiſſance aux Loix; & l'Aſſemblée à laquelle je dénonce cet abus criminel de la jouiſſance des fruits d'un Bénéfice, ſans obſerver la réſidence,

voudra bien ſe ſouvenir que c'eſt un Evêque qui demande la révivification d'une Loi tombée en déſuétude.

Qu'arrivera-t-il, SIRE, de cette réſidence? Que les Provinces ſeront enrichies par la conſommation que les Titulaires des Bénéfices y feront; qu'il ne pourra plus y avoir lieu à la pluralité des Bénéfices; & plus que tout cela, que les bonnes mœurs renaîtront inſenſiblement par le bon exemple des Eccléſiaſtiques qui ſe livreront à l'exercice de leurs devoirs, & ne ſe permettront que ces délaſſemens innocens dont la Religion eſt bien éloignée de faire un crime.

Il me reſte à parler, SIRE, des droits d'annate & autres qui ſe paient à la Cour de Rome, en vertu du Concordat ſigné entre Léon X & François Ier. Un grand nombre de Cahiers demande la ſuppreſſion de ces droits, ou en d'autres termes, l'anéantiſſement du Concordat: cette demande eſt fondée ſur une raiſon politique, qui eſt qu'on ne doit pas envoyer hors du Royaume des ſommes conſidérables pour leſquelles on ne reçoit pas une valeur égale en échange. Mais ces ſommes ſont-elles auſſi importantes qu'on le croit communément? Des informations exactes priſes à ect égard, atteſtent que l'eſpèce de tribut payé annuellement

à la Cour de Rome ne ſurpaſſe pas, année commune, 600,000 livres, ce qui, aſſurément, eſt une ſomme peu importante, eu égard au numéraire du Royaume; mais une conſidération bien concluante, ce me ſemble, qui doit au moins mériter l'attention de l'Aſſemblée, c'eſt que la France fait un grand commerce d'importation & d'exportation dans l'Etat Eccléſiaſtique; & il n'eſt pas douteux que ſi l'on ſe déterminoit à la ſuppreſſion propoſée, la Cour de Rome ne nous privât des avantages dont jouit notre Commerce, & qui produiſent des ſommes bien plus conſidérables que celles que nous pouvons y envoyer. Elle s'eſt refuſée

jusqu'à présent aux pressantes sollicitations des Anglois, qui demandent depuis long-tems d'obtenir les mêmes priviléges que les François : mais si on lui donnoit la mortification de lui enlever nos contributions annuelles, elle ne manqueroit pas sans doute, d'écouter favorablement les propositions de nos rivaux, & de mettre de si grandes entraves dans notre Commerce, qu'il deviendroit nul dans les pays soumis à sa domination.

J'omets ici, SIRE, quelques points qui concernent encore l'Ordre du Clergé & qui seront présentés à

VOTRE MAJESTÉ & à l'Assemblée, dans des Mémoires particuliers.

J'aurois pu, SIRE, terminer en cet endroit mon Discours, & vous offrir mes vœux pour la conservation des jours précieux de VOTRE MAJESTÉ & la prospérité de votre Empire, mais si j'ai rempli ma tâche en qualité d'Evêque, je dois remplir aussi celle de Citoyen. Je m'autorise d'un grand exemple, de l'exemple de l'illustre *Camus*, Evêque de Belley, qui harangua aux États de 1614, & porta son attention, ses remarques judicieuses, sa critique exacte sur toutes les Parties de l'Ad-

miniſtration. Je ne puis être accuſé de témérité & d'indiſcrétion en imitant un ſemblable modèle.

OBJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

La Nation, SIRE, vous demande une ſimplification d'impôts, afin que les frais de perception n'ajoutent pas encore à ce fardeau des ſubſides ; un ſage emploi des revenus de l'Etat, afin que les engagemens ſoient acquittés, & que la fortune des particuliers, qui repoſe dans la fortune publique, ſoit à l'abri de toute atteinte ; c'eſt en un mot la réclama-

tion du droit de propriété que nos Rois, à leur avénement au Trône, jurent ſolemnellement de reſpecter.

Voilà en effet, SIRE, les deux points principaux pour leſquels VOTRE MAJESTÉ a convoqué les Etats, & vous devez attendre de tant de lumieres dont vous êtes environné l'examen le plus approfondi, les diſcuſſions les plus judicieuſes & les moyens les plus faciles, les plus sûrs & les plus prompts de régénérer la Patrie. L'Aſſemblée conſidérera ſous tous les points de vue le régime fiſcal de votre Royaume, l'origine de chaque nature d'impôt,

les frais de perception qu'il occaſionne, ſon produit net, les entraves, les gênes qu'il met au commerce & à l'induſtrie, l'arbitraire qu'il peut occaſionner, l'irrégularité dans ſa répartition; enfin l'Aſſemblée jugera, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, le poids de chaque impôt, &, d'après le réſultat de cette opération, elle propoſera à VOTRE MAJESTÉ les ſuppreſſions, changemens, modifications qui lui paroîtront avantageux à la Nation.

Sans répéter ici ce que VOTRE MAJESTÉ a déjà entendu pluſieurs fois de la bouche du Miniſtre de ſes

Finances ſur l'impôt de la Gabelle, je ne dois pas néanmoins taire que cet impôt déſaſtreux eſt déjà jugé & réprouvé. Il n'eſt pas ſuſceptible de modification, car les frais de ſa perception ſeroient toujours les mêmes, & ces frais ſont déjà un impôt conſidérable par le grand nombre de ſtipendiés qui veillent à ſon recouvrement.

Les droits ſur le tabac ont les mêmes inconvéniens: cette plante eſt devenue denrée de premiere néceſſité pour les dix-neuf vingtiemes des ſujets du Royaume.

Les douanes dans l'intérieur de la France ſont auſſi jugées depuis long-tems, & le travail ſur cette partie eſt auſſi complet qu'on puiſſe le déſirer.

Ces trois impôts, SIRE, quelque importante que ſoit pour le Tréſor Royal la quotité de leur produit, doivent être éteints à jamais. Il ſera propoſé d'autres moyens pour le remplacement de ce produit. Et je puis en indiquer rapidement quelques-uns.

L'extenſion du droit ou impôt

territorial, porté au huitieme du revenu.

L'établiſſement d'un impôt qui puiſſe faire payer une contribution quelconque aux Capitaliſtes, Banquiers, Courtiers, Agens de change & autres perſonnes qui conſervent leur fortune dans un porte-feuille, & cherchent par cette précaution à éluder le payement du moindre ſubſide.

Et enfin le moyen le plus facile de tous, la création d'un papier-monnoie, ſous la garantie ſolidaire

du Monarque & de la Nation, ſous le titre de BILLETS DE BANQUE NATIONALE, pour un capital qui puiſſe éteindre la totalité ou la majeure partie de la dette conſtituée en rente perpétuelle, ce qui déchargeroit l'Etat des gros intérêts qui abſorbent le quart de ſes revenus.

En adoptant ce plan, la Nation, SIRE, propoſeroit à VOTRE MAJESTÉ de créer une caiſſe, dans laquelle ſeroient verſés les intérêts des rentes viageres, dont l'extinction s'opere chaque année, afin de retirer de la circulation & d'anéantir auſſi chaque année une certaine

taine quantité de ces BILLETS DE BANQUE NATIONALE, enſorte que dans une révolution de quelques années la dette de l'Etat ſe trouveroit liquidée, ſans efforts, ſans criſe & ſans convulſions.

Il eſt encore, SIRE, un impôt qui excitera toute l'attention de l'Aſſemblée : les Aides & Droits réunis à la Ferme générale & établis ſur les cuirs, huiles, ſavons, papiers, cartons, amidons, ſalpêtres, fers, bois, foins, pailles, &c. &c.

Le premier de ces impôts donne

un produit considérable au Tréſor Royal, mais ſa perception eſt déſaſtreuſe pour votre Peuple. Elle occaſionne des armées de Commis qui ſont tout autant de petits tyrans qui menacent de procès-verbaux, d'amendes, & font des vexations réelles, pour raiſon d'une conſommation trop forte, comme ſi l'on pouvoit gêner de cette maniere la liberté d'un citoyen.

Si l'Aſſemblée ne peut trouver dans les impôts qu'elle propoſera à VOTRE MAJESTÉ, un produit ſuffiſant pour les beſoins de l'Etat, elle ne s'occupera que de modifier l'impôt ſur les boiſſons. Si elle adopte le plan

de l'impôt territorial, comme subside principal, elle vous proposera, SIRE, d'éteindre les droits d'Aides; & en effet elle fera beaucoup pour vos Peuples qui paieront presqu'autant d'impôts, à la vérité, mais qui gagneront les frais de perception, & sur-tout se verront libres de toutes entraves, & à l'abri de l'arbitraire, qui est un fléau redoutable pour vos Sujets.

Viendra ensuite l'examen des autres droits qui ne produisent pas des sommes assez importantes pour les laisser subsister, & grossir la nomenclature des subsides.

La partie ſaine de la Nation voit encore, SIRE, avec douleur, avec frayeur même, l'exiſtence d'un impôt, qui, tout volontaire qu'il eſt, n'en eſt pas moins le plus dangereux. La Loterie a cauſé & cauſe tous les jours les plus grands maux. Elle excite les vols, elle détermine les ſuicides, elle corrompt enfin les mœurs. Mais une grande raiſon politique force de conſerver cet établiſſement, puiſque les joueurs iroient porter dans l'Etranger un numéraire qu'il eſt intéreſſant de conſerver dans le Royaume. Il ſeroit au moins poſſible de trouver un calcul moins déſavantageux au Public; car enfin, quand le Tréſor royal gagne, c'eſt

le Peuple qui perd ; & c'eſt ſur-tout la claſſe ſouffrante de ce Peuple qu'un fol eſpoir précipite vers ſa ruine totale. Pourquoi ne pas diminuer le nombre des Receveurs de la loterie, tant dans la Ville de Paris que dans l'intérieur du Royaume ? En diminuant les piéges, le nombre des dupes ſeroit moindre ; en n'ayant plus la malheureuſe facilité de placer ſon argent dans un Bureau voiſin, on ne joueroit que rarement, ou même on en perdroit l'habitude. Qu'il ſoit défendu à ces Buraliſtes avides d'afficher une liſte pompeuſement ornée, & ſouvent amplifiée, des lots ſortis par l'événement d'un tirage ; qu'on ne voye plus dans les

rues, sur les quais, sur les ponts, dans les promenades, & jusqu'aux portes de nos Temples sacrés, des Colporteurs de ces billets séducteurs, & le mal sera infiniment moindre. Ce n'est qu'un palliatif que j'indique, mais il doit être adopté. Au moins les Provinces de l'intérieur n'auroient plus ce fléau à craindre; & si la fureur de ce jeu fatal les obsède, ils auront des entraves à éprouver pour risquer leur fortune; & peut-être la réflexion les arrêtera-t-elle sur le bord de l'abyme. Les Receveurs placés dans les villes frontières du Royaume, arrêteront l'émigration des espèces, & la raison d'Etat sera observée.

Après avoir tracé ces idées sur les impôts, je ne m'étendrai point sur la néceſſité d'une répartition égale entre tous les Citoyens, ſans diſtinction d'Ordre, en raiſon de leurs propriétés. Ce point eſt conſenti & arrêté ; la Nobleſſe même, dans la majeure partie du Royaume en a donné l'exemple au Clergé, & la juſtice m'ordonne de lui rendre cet hommage public. Je paſſe, SIRE, à l'emploi des revenus. L'Etat a des charges réelles à acquitter. La Maiſon de VOTRE MAJESTÉ & de ſon Auguſte Famille, l'entretien des Armées de terre & de mer, les Bureaux des différens Départemens, les frais de recouvrement & d'admi-

niſtration, l'entretien des Monumens publics, la réparation des chemins & canaux, & les récompenſes ou penſions dûes à ceux de vos Sujets qui ont dignement ſervi la Patrie, dans quelque emploi que ce ſoit.

La Nation, SIRE, vous mettra ſous les yeux une foule d'obſervations plus ſérieuſes, plus importantes les unes que les autres, & vous convaincra que l'économie eſt le ſeul moyen de régénération qu'on puiſſe employer. VOTRE MAJESTÉ l'a bien ſenti, & les réformes qu'elle a ordonnées prouvent l'excellence de ſon eſprit & de ſon cœur; mais,

SIRE, c'eſt moins dans les dépenſes perſonnelles à VOTRE MAJESTÉ & à ſon Auguſte Famille qu'il faut porter la ſévérité de l'économie que dans la conceſſion des graces & des penſions. Quand VOTRE MAJESTÉ accorde d'un mot à un ſeul homme une penſion de 10,000 livres, il faut que VOTRE MAJESTÉ penſe que cette ſomme eſt la contribution pénible de mille de ſes Sujets, qui gagnent à la ſueur de leur front de quoi payer cette contribution. Ne perdez jamais de vue, SIRE, cette réflexion, vous ſerez moins facile, mais vous aurez la première vertu des Rois, vous ſerez juſte.

Le choix des Miniſtres, SIRE, eſt, après l'économie, la ſcience la plus utile à un Monarque. Les Miniſtres font bénir ou déteſter les Souverains. Pourquoi Henry IV fut-il adoré, c'eſt qu'il voulut le bien, que Sully le fit par ſes ordres, & lui indiqua même les moyens de rendre ſon Peuple heureux. SIRE, vous pouvez nous reporter à cette époque. Vous aimez la vérité, vous voulez la félicité de vos ſujets; ah? voilà les grands reſſorts d'une ſage adminiſtration..... Oui, vous nous rappellerez, vous ferez renaître les beaux jours de l'immortel Henry. Le coſtume que vous avez voulu que les François ap-

pellés dans cette assemblée, adoptassent, annonce assez que vous avez pris ce grand Roi pour modele.

Henry IV fut heureux en Ministres ; il en connoissoit le prix. Sa gloire étoit entre leurs mains, ils le servirent avec transport. Vous aurez, SIRE, de semblables Ministres, si vous écoutez, à cet égard, l'opinion publique. Vous ne pouvez connoître qu'imparfaitement les hommes, SIRE ; on n'approche de VOTRE MAJESÉ que paré du manteau de l'honneur & de la délicatesse ; on se rapproche des ver-

tus de ſon Roi; mais plus on s'eſt contraint, en ſa préſence, plus on donne l'eſſor à ſes paſſions, quand on eſt sûr de n'en être plus apperçu. Le moyen de n'être jamais trompé, SIRE; le voici. Ce ſeroit de déclarer votre choix, dans les Etats Généraux. La Nation ſe trahiroit en vous trompant, & vous ſerez toujours éclairé ſur ce choix.

Cependant, SIRE, ce moyen que j'indique eſt, comme tous les autres points, ſubordonné à la volonté de VOTRE MAJESTÉ; mais il en eſt un qu'Elle accordera à ſes Sujets qui le lui demanderont avec

inſtance. C'eſt la RESPONSABILITÉ DES MINISTRES, quant à la comptabilité. L'exemple funeſte de tant de déprédations, fait un devoir à vos Peuples, de vous ſupplier d'y mettre le ſeul frein qui puiſſe les écarter à l'avenir. Que VOTRE MAJESTÉ, que la Nation accordent à tous les Miniſtres paſſés, à tous les Receveurs, Employés & Prépoſés dans l'Adminiſtration des Finances & dans le Recouvrement des Impôts, une amniſtie abſolue; mais pour les dilapidations ultérieures, il faut une Loi ſévere, irrévocable & des peines irrémiſſibles.

Il faut étendre cette Loi aux pré-

varications des Magiſtrats & Suppôts de la Juſtice ; alors on ne verra plus de dénis de juſtice, plus d'arrêts de faveur, plus de langueurs, de détours, de vexations dans le Temple de la Juſtice, & cette dette ſacrée de VOTRE MAJESTÉ envers ſes Peuples, ſera acquittée ſuivant ſes intentions paternelles.

Mais, SIRE, quand vous aurez ordonné toutes les réformes que l'Aſſemblée de la Nation vous propoſera, quand les Finances ſeront régénérées, il reſtera à régénérer les mœurs. Les mœurs ! Voilà, SIRE, la baſe certaine de la proſpérité

conſtante des Empires. Avec la génération préſente, on peut pallier; en diminuant le luxe, il eſt poſſible d'arrêter la dépravation..... mais il faut ſur-tout penſer à la génération naiſſante, & s'occuper d'un plan d'éducation Nationale. Nous ſommes inondés de livres ſur l'éducation, & ce ne ſont que des ſyſtêmes dont l'exécution eſt, ou impoſſible ou dangereuſe par ſes conſéquences. La philoſophie de nos jours ſe met à la place de la Religion qui doit être la baſe de toute éducation, comme elle eſt le sûr garant de l'obéiſſance des Peuples envers les Souverains. Il reſte donc un Ouvrage à faire ſur cette matiere

importante, il faut adopter un plan uniforme par-tout le Royaume; afin que le bien ſoit opéré par-tout. Un pere doit à tous ſes enfans la même éducation & les mêmes ſoins.

La Nation, SIRE, vous propoſera bien d'autres réformes; Liberté de la Preſſe, avec les modifications qui empêcheront cette Liberté de dégénérer en licence, abolition des Lettres-de-Cachet; formation d'un Code Civil & Criminel, enfin tout ce qui pourra tendre à la proſpérité durable de la Monarchie, & au bonheur de vos Peuples.

La

La tâche eſt difficile, ſans doute; mais que ne peut la réunion de tant d'hommes éclairés, & ſi bien intentionnés! La France, SIRE, a des reſſources immenſes, & après avoir préſenté à VOTRE MAJESTÉ les doléances de ſes Sujets, & les moyens de les ſoulager, je dois jetter quelque conſolation dans ſon ame, en la raſſurant ſur l'efficacité des moyens que la Nation lui offrira. Quelle autre Puiſſance poſsède un commerce intérieur plus actif, plus lucratif, plus indépendant des Nations voiſines? Quel Royaume plus heureuſement ſitué, & plus fertile en productions de toute eſpece? Avec un régime bien entendu, quelques profondes que

ſoient les plaies de l'Etat, vous verrez, SIRE, qu'elles ne ſont pas incurables, & qu'avec une ſage économie, l'aiſance & le bonheur renaîtront.

C'eſt du bon emploi de ces reſſources que dépend votre bonheur, SIRE, & la félicité de votre Peuple. Juſqu'ici on en a abuſé. Il faut réparer pendant qu'il en eſt tems encore. Je vais former un déſir qui naît de mon extrême attachement pour votre gloire. Je voudrois, SIRE, pouvoir effacer au prix de tout mon ſang, des annales de notre Hiſtoire, les années qui ſe ſont écoulées depuis votre avénement au trône.

Vous ne commencez véritablement à régner que de ce moment-ci, & quoi qu'on puiſſe vous dire, vos intentions paternelles ont été juſqu'ici ſans effet. Vous n'avez encore rien fait pour vos Sujets, parce que vous avez été conſtamment mal conſeillé ou mal obéi, & voilà comme vous êtes toujours trompé ! Mais vous le ſerez moins à l'avenir ; les relations entre vous & vos Sujets vont être directes ; plus de barrieres entre le trône & la vérité. Vous ſerez inſtruit que tous les Grands qui aſſiégent le trône ſont ligués pour maintenir les abus, parce qu'ils s'enrichiſſent par les abus ; ainſi toutes les fois que vous entendrez appeller

innovation un changement qu'un homme ſage vous propoſera, penſez, SIRE, qu'on s'intéreſſe à ce qu'un abus ne ſoit pas détruit. Les exceptions en ce cas ſeront infiniment rares.

En recevant des mains de la Nation la liſte des abus, vous frémirez, SIRE, de voir dans quel élément vous vivez; mais le mal n'eſt pas ſans remède, & la Nation va vous l'indiquer. Ce n'eſt pas l'affaire d'un moment ſans-doute; pour opérer avec efficacité, il faut opérer avec précaution. Vous allez être, SIRE, au centre des lumieres, au milieu de vos Collaborateurs au grand œuvre.

La Nation va mieux vous connoître, & vous y gagnerez ; vous la connoîtrez mieux, & elle en ſera plus heureuſe. En vain chercheroit-on à vous inſinuer que votre Puiſſance recevra des bornes.... Non, SIRE, on calomnie la Nation en lui imputant un ſemblable deſſein. Vous régnerez ſur vos enfans, qui vous rendront toujours le tribut de reſpect & d'attachement qu'ils vous doivent, dette ſacrée qu'ils ont ſans ceſſe acquittée envers des Rois qui ont tant fait pour les en diſpenſer. Dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, vous êtes, SIRE, comme l'Etre-Suprême eſt dans le ciel. Entouré de l'élite de vos Sujets, vous

êtes encore plus parfaitement son image. Dieu, pour mieux jouir de sa gloire, créa les Anges & en environna son Trône.

FIN.